



La Campagne nord-américaine pour la protection des pollinisateurs (NAPPC) est un organisme collaboratif qui rassemble plus de 140 organisations qui oeuvrent pour la protection des pollinisateurs au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Le groupe de travail sur les pesticides de la NAPPC a réalisé cette brochure à fins informatives. Vos commentaires sont les bienvenus. Pour plus d'amples informations, veuillez contacter [info@pollinator.org](mailto:info@pollinator.org), le 415-362-1137 ou visitez [www.pollinator.org](http://www.pollinator.org)



## Pour la protection des pollinisateurs, lisez et suivez les directives des étiquettes de pesticides !

Sur les étiquettes de pesticides, consultez les rubriques « **Dangers pour l'environnement** » et « **Mode d'emploi** » pour des renseignements importants sur la protection des pollinisateurs.

Certaines étiquettes mettent en garde contre l'utilisation du produit sur les cultures en floraison indiquant « **Ne pas appliquer aux cultures en fleurs ou aux mauvaises herbes si les abeilles BUTINENT la zone de traitement** ».

Certaines étiquettes limitent les applications de floraison à des moments où les abeilles **NE BUTINENT PAS ACTIVEMENT**, tels que tard le soir.

Ne vous fiez pas uniquement à l'interprétation de l'étiquette par quelqu'un d'autre - vous êtes responsable de l'application correcte du pesticide. Vous êtes responsable de la bonne application du pesticide.

La dérive de pesticide doit être évitée en tout temps..



**NAPPC**

**POLLINATOR  
PARTNERSHIP**

## Le rôle des applicateurs de pesticides

Préparé par le groupe de travail sur les pesticides de la Campagne nord-américaine pour la protection des pollinisateurs (NAPPC)

## Que sont les pollinisateurs et pourquoi s'en soucier?

Les pollinisateurs, comme les abeilles, les chauves-souris, les oiseaux et les papillons, sont essentiels à la reproduction de la majorité des espèces fleurissantes ainsi qu'à plus de 130 cultures vivrières différentes.

Les pollinisateurs sont très sensibles à de nombreux pesticides, dont les insecticides en particulier ainsi que certaines combinaisons de pesticides. Votre aide en tant qu'applicateur de pesticides est essentielle au maintien de la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement..



## Les pollinisateurs

Une bouchée sur trois de notre alimentation dépend des pollinisateurs.

Plus de 15 milliards de dollars sont attribuables à la valeur de la pollinisation de nos cultures alimentaires chaque année ; la valeur des pollinisateurs pour notre environnement est incalculable.

Les pollinisateurs sont responsables de la pollinisation de plusieurs de nos noix, fruits et légumes. Même les cultures comme le brocoli dépendent des pollinisateurs pour la production de semences pour la récolte de l'année suivante.

Bien que les abeilles mellifères domestiquées assurent une proportion importante de la pollinisation des cultures, les pollinisateurs indigènes sont indispensables; les rôles des pollinisateurs domestiqués et sauvages sont complémentaires et non interchangeables.

Les pollinisateurs indigènes vivent généralement dans les zones clôturées et naturelles.

Les pollinisateurs indigènes peuvent encore butiner des plantes à fleurs, comme les arbres fruitiers, après que les colonies d'abeilles à miel commerciales ont été enlevées.

## Toxicité des pesticides

L'EPA évalue la toxicité du pesticide pour les pollinisateurs s'il est utilisé à l'extérieur.

La toxicité d'un pesticide pour les abeilles est mesurée en fonction de :

- La dose létale; et
- Le temps qu'il faut au pesticide pour prendre effet sur les abeilles après qu'il a été appliqué.

L'EPA évalue la toxicité des abeilles à l'aide de trois types d'études :

- « **La toxicité aigüe par contact DL50 pour abeilles mellifères** » - une étude de laboratoire détermine la quantité de pesticide qui tue 50 % d'un groupe de test d'abeilles.
- « **Abeilles mellifères - toxicité des résidus sur le feuillage** » - une étude de laboratoire détermine la durée pendant laquelle les résidus de pesticides sur les feuilles restent toxiques pour les abeilles.
- Des études de terrain peuvent être nécessaires si les tests ci-dessus indiquent des effets nocifs pour les abeilles

Si la DL50 du pesticide est supérieure à 11 microgrammes par abeille (groupe de toxicité III), il est relativement non toxique, et aucune déclaration d'avertissement pour les abeilles n'est exigée sur l'étiquette.

Si la DL50 est inférieure à 11 mais supérieure à 2 microgrammes par abeille, elle est classée dans la catégorie de toxicité II, « toxique pour les abeilles ».

Si la DL50 est inférieure ou égale à 2 microgrammes par abeille, il est classée dans la catégorie de toxicité I, « hautement toxique pour les abeilles ». Les catégories de toxicité I et II sont des pesticides toxiques pour les pollinisateurs et l'étiquette contiendra des instructions d'utilisation spécifiques pour réduire le risque pour les pollinisateurs.

De plus, certains pesticides ont une **Toxicité Résiduelle Prolongée (TRP)**, ou des effets à plus long terme, qui nécessitent des mesures de protection quelque peu différentes.

Ne présumez pas que toutes les déclarations d'avertissement pour les abeilles sont les mêmes. Lisez et suivez attentivement les recommandations sur les étiquettes. Les différences subtiles concernant le traitement des cultures en floraison, le traitement des mauvaises herbes en floraison, le traitement des plantes pendant que les abeilles **BUTINENT**, ou le traitement des plantes pendant que les abeilles **BUTINENT ACTIVEMENT** sont importantes pour assurer une protection adéquate pour les pollinisateurs. « Butiner activement la zone de traitement » se rapporte aux abeilles que vous voyez sur les plantes et aux produits qui ne présentent pas de TRP. « Butiner la zone de traitement » désigne les abeilles qui peuvent butiner les plantes après le traitement et concerne des produits qui ne présentent pas de TRP ; ces produits nécessitent un niveau plus élevé de soins en évitant l'exposition des pollinisateurs en ne pas les appliquant tant que la culture est en fleur.



Photo Steve Buchmann

## Empoisonnement des pollinisateurs

La plupart des empoisonnements des pollinisateurs surviennent lorsque des pesticides toxiques pour les pollinisateurs sont appliqués aux cultures pendant la période de floraison.

L'empoisonnement des pollinisateurs peut aussi être de le résultat de :

- La dérive des pesticides sur les cultures ou les plantes adjacentes qui sont en fleur.
- La contamination des couverts végétaux en floraison due à l'application de pesticide
- Le pollen et le nectar contaminés de pesticides qui sont ramenés au nid par les abeilles butineuses.
- La contamination de l'eau ainsi que du sol où niche la majorité des abeilles sauvages.

## En tant qu'apporteur de pesticides, vous jouez un rôle essentiel dans la réduction des risques posés aux pollinisateurs.

Utilisez des pesticides seulement si c'est nécessaire.

Lisez les avertissements relatifs aux risques posés aux abeilles et les précautions pour les pollinisateurs dans la déclaration des dangers pour l'environnement et dans le mode d'emploi de l'étiquette.

Tenez compte de la toxicité pour les pollinisateurs lors de la sélection d'un pesticide et de la formulation ainsi que quand vous combinez des produits.

Assurez des applications terrestres ou aériennes sans dérive des pesticides.

La floraison est un facteur clé d'exposition des pollinisateurs aux pesticides. Lorsque les cultures ou les couvertures végétales au sol sont en fleur :

- Appliquer des pesticides toxiques pour les pollinisateurs non TRP (« butinant activement ») en fin de soirée afin de minimiser l'exposition aux pollinisateurs.
- Ne pas appliquer TRP de pesticides toxiques pour les pollinisateurs (« butinant »).

Évitez d'appliquer lorsque des températures plus basses permettront la formation de rosée. La rosée peut réhumidifier les pesticides et augmenter l'exposition aux abeilles.

Évitez de pulvériser des zones où les pollinisateurs indigènes vivent comme les rangées de haie et les zones naturelles.

Établissez de bonnes relations et communications avec les apiculteurs commerciaux et locaux.

Photo Kim Davis & Mike Stangeland

